Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Peintre, veuillez visiter :
bppeintre.fr/annales-sujets-et-corriges

BP Peinture - Revêtements, épreuve E1 U1

Session 2005 • Code sujet : **Non indiqué dans cette édition** • Durée : **Partie écrite : 4 h 30 ; partie orale : 0 h 30** • Coefficient : **Partie écrite : 4 ; partie orale : 1**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Aménagement du sous-sol en salle de jeux (1 question) **Page 3**

2. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 4**

Sujet officiel (PDF) : https://bppeintre.fr/assets/annales/bp-peintre/U10 - Étude, préparation, suivi d'un ouvrage/2005/BP Peintre - U10 - Étude, préparation, suivi d'un ouvrage - Session 2005 - 2-Sujet.pdf

1. Aménagement du sous-sol en salle de jeux

Le propriétaire veut aménager une partie du garage du sous-sol d'un pavillon pour créer une salle de jeux. Le dossier rassemble les plans, le descriptif des travaux et des documents techniques sur les cloisons, les doublages isolants, les résistances thermiques et l'échafaudage.

Question Dossier technique. Prendre appui sur les plans du pavillon, le descriptif et les fiches techniques pour l'étude, la préparation et le suivi de l'aménagement de la salle de jeux. Le dossier fourni est un support technique et ne comporte pas les questions détaillées du sujet ni de barème par tâche.

Le plan situe la salle de jeux dans le sous-sol, entre les espaces garage, dégagement et cellier. Le descriptif fixe les ouvrages suivants :

Ouvrage	Prescription
Cloisons	Ossature métallique, plaques BA18 sur chaque face et laine minérale de résistance thermique R = 1,1 m²·K/W. Parements et protection des pieds adaptés à l'exposition à l'humidité.
Portes	Deux blocs-portes pleins de 40 mm, dimensions 2,07 × 1,00 m, passage nominal 93.
Doublage et finitions	Doublage isolant 80 + 10 mm sur les murs du local ; sol choisi selon le classement UPEC ; plafond peint en acrylique mate ; finition décorative de qualité A sur les murs.

1. Tracer les ouvrages, poser rails, montants, huisseries, isolant et plaques ; protéger les pieds si nécessaire.
2. Traiter les joints avec bande et enduit, respecter le séchage et une température d'au moins 5 °C pour les produits gâchés à l'eau. Préparer les supports et réaliser les finitions. Pour l'échafaudage, respecter ses charges limites et installer les stabilisateurs à partir de 4,20 m de hauteur de plateau.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Aménagement selon le plan et le descriptif : cloisons BA18 isolées, deux portes de 93, doublage 80 + 10 mm, sol selon UPEC, plafond peint et murs en finition décorative de qualité A.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2005)

Bilan de l'épreuve : Ce dossier technique du BP Peinture - Revêtements, épreuve E1 U1, session 2005, accompagne une partie écrite de 4 h 30, coefficient 4, et une partie orale de 30 minutes, coefficient 1. Il porte sur la création d'une salle de jeux au sous-sol d'un pavillon. Les plans, le descriptif et les fiches documentent les ouvrages et leur mise en œuvre.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La résistance thermique se calcule par R = e/λ, avec e en mètres et λ en W/(m·K).
- Le descriptif prévoit des cloisons sur ossature métallique, parements BA18 et laine minérale pour viser R = 1,1 m²·K/W.
- Le doublage prescrit comprend du polystyrène expansé, un pare-vapeur et une plaque de plâtre haute dureté, d'épaisseur 80 + 10 mm.
- Le DTU 25.41 décrit le traitement des joints par bande et enduit, avec séchage entre passes et température minimale de 5 °C pour les produits gâchés à l'eau.

Points de vigilance & attentes du jury

- Confronter les plans du sous-sol au descriptif pour repérer les limites de la salle de jeux et les ouvrages concernés.
- Choisir les parements selon la destination des locaux, notamment les plaques hydrofugées en locaux humides.
- Distinguer les prescriptions des cloisons de celles des doublages, notamment leurs épaisseurs et performances thermiques.
- Ne pas inventer de barème : le dossier technique ne fournit ni questions détaillées ni points par tâche.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer la résistance thermique d'un matériau ?

Appliquez R = e/λ, avec e l'épaisseur en mètres et λ la conductivité thermique en W/(m·K). La résistance s'exprime en m²·K/W. À conductivité identique, une épaisseur plus grande augmente R.

Q : Quelle cloison le descriptif prévoit-il pour la salle de jeux ?

Il prévoit une cloison toute hauteur sur ossature métallique, avec une plaque BA18 sur chaque parement. Une plaque hydrofugée est choisie selon le local et une laine minérale est interposée pour viser R = 1,1 m²·K/W.

Q : Quels temps et coefficients sont indiqués pour cette épreuve ?

La couverture indique 4 h 30 et un coefficient 4 pour la partie écrite, puis 0 h 30 et un coefficient 1 pour la partie orale. Aucun barème détaillé par tâche n'est imprimé dans le dossier technique.

Q : Quelles précautions faut-il retenir pour le traitement des joints ?

Le DTU cité prévoit le collage et le serrage de la bande, le remplissage de l'aminci puis une ou deux passes de lissage. Respectez les temps de séchage indiqués par le fabricant et n'utilisez pas les produits gâchés à l'eau sous 5 °C.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bppeintre.fr/assets/annales/bp-peintre/U10 - Étude, préparation, suivi d'un ouvrage/2005/BP Peintre - U10 - Étude, préparation, suivi d'un ouvrage - Session 2005 - 2-Sujet.pdf
Ressources BP Peintre : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.